



**Gençay**  
Vienne



# Commune de Gençay

Document d'Information Communal sur  
les Risques Majeurs

**D.I.C.R.I.M**

Prévenir pour mieux agir

# SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Présentation du DICRIM.....	3
Les abréviations.....	4
Définition du risque majeur.....	5
<b>NUMEROS DE TELEPHONES ET ADRESSES INTERNET</b>	<b>5</b>
Sites internet.....	5
Informations générales.....	6
Organigramme.....	7
Cartographie des risques.....	8
Les rôles.....	9
Le risque d'inondation.....	10 à 14
Le risque sismique.....	15 à 16
Le risque mouvement de terrain.....	17
Transport de matières dangereuses.....	18
Le risque climatique.....	19 à 20
A conserver.....	21 à 22

# Présentation du DICRIM

Face aux risques naturels, sanitaires ou provoqués par l'activité humaine, l'engagement civique de la population est fondamental.

Les services de l'Etat ont recensé l'ensemble des communes de la Vienne concernés par de tels enjeux et ont communiqué à la commune de Gençay un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui les recense. L'une des missions principales d'un maire est d'assurer la protection des biens et des personnes, il a décidé que soit réalisé un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'information sur les risques majeurs, potentiellement présents sur notre commune, est un de ces éléments, concrets que nous souhaitons porter à la connaissance de tous. Le DICRIM les évalue, présente les actions engagées par la commune, les aménagements réalisés et les dispositifs d'alerte mis en place par les services municipaux. Il vous informe également sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si, hélas, l'une des catastrophes évoquées se produisait.

De manière complémentaire, les services municipaux travaillent également sur un plan communal de sauvegarde visant à recenser et organiser tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité des habitants de la commune (évacuation, hébergement d'urgence, gestion d'événements exceptionnels...).

Les établissements recevant du public ont quant à eux la charge d'élaborer la mise en sécurité de leurs employés et visiteurs.

Ce présent document s'adresse à tous.

Lisez-le attentivement et conservez-le : ceux qui le souhaitent peuvent venir consulter en mairie un dossier technique plus complet qui sera actualisé en fonction de l'évolution de la connaissance de ces risques.

Ce document permet donc de mieux connaître ce qui nous entoure et de réagir en conséquence.

Développer la culture du risque, c'est acquérir de bons réflexes, c'est aussi être acteur de sa propre protection et participer à celle des autres.

**NB** : *Le risque nucléaire lié à la centrale de Civaux n'est pas abordé ici car il est du ressort exclusif du Préfet de la Vienne.*

# Les abréviations

COS	Commandant des Opérations de Secours
DDT	Direction Départementale du Territoire
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations Secours
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
PC	Poste de Commandement
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPI	Plan Particulier d'Intervention
POI	Plan d'Opération Interne
PUI	Plan d'Urgence Interne
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sureté
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIRACED-PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civils et Economique de la Défense et de la Protection Civile
TMD	Transports de Matières Dangereuses

# Définition du risque majeur

## Pourquoi risque majeur :

Un évènement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrage, ... ;
- Les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

## Quelles sont les cibles du risque majeur ?

- ❖ Les personnes
- ❖ Les installations et équipements étant à l'origine de l'accident,
- ❖ Les biens et structures dans l'environnement et l'environnement naturel.
- ❖ Quels peuvent être les facteurs aggravant le risque ?
- ❖ La topographie et la géographie des lieux,
- ❖ La constitution du sol et des sous-sols,
- ❖ Le climat local,
- ❖ La végétation,
- ❖ Le réseau hydrographique
- ❖ Les caractéristiques des flux de circulation,
- ❖ La densité de la population,
- ❖ Les activités humaines.
- ❖ La commune de Gençay est concernée par :
- ❖ Les risques naturels : inondation, tempêtes, séisme ainsi que le risque climatique.
- ❖ Les risques technologiques : liés à l'activité humaine, ils regroupent le risque des transports collectifs (personnes, matières dangereuses). On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

### **NUMEROS TELEPHONIQUES ET ADRESSES INTERNET**

Pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17
SAMU.....	15
Météo France.....	32 50
SOREGIES.....	0810 50 50 50
Mairie de Gençay.....	05.49.59.31.36
DDT.....	05.49.56.02.37
DDASS.....	05.49.44.83.50

Sites internet :

[www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

[www.catnat.net](http://www.catnat.net)

[www.sante.gouv.fr/canicule/](http://www.sante.gouv.fr/canicule/)

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

[www.telaray.irsn.org](http://www.telaray.irsn.org)

# Informations générales

## AVERTISSEMENT

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Ce document a été réalisé à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire (ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrat d'assurance).

Le DICRIM ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).

## LOI du 30 juillet 2003

Code de l'Environnement Art. L. 125-2 et  
Décret d'application du 9 juin 2004  
Documents d'information et de prévention

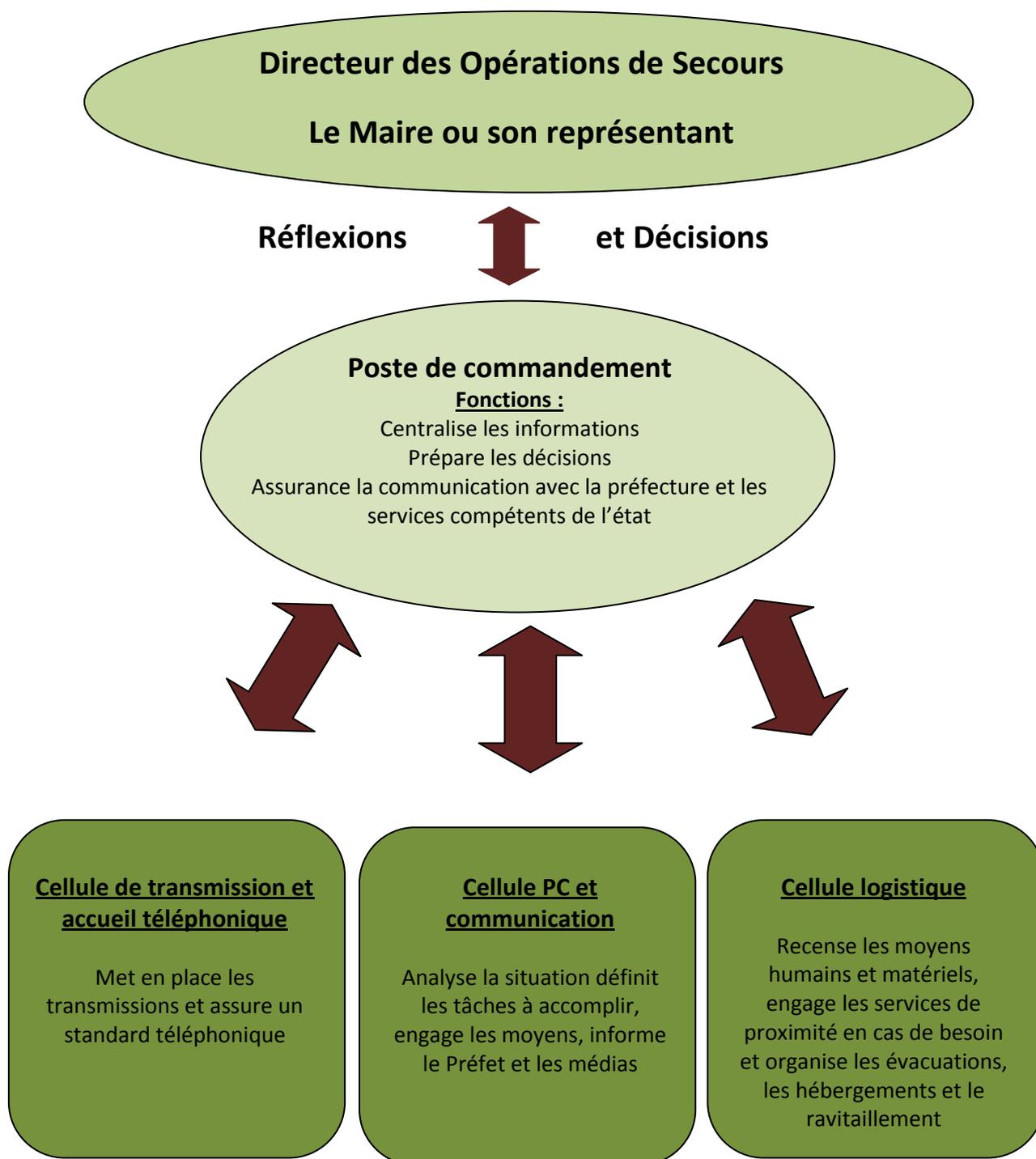
Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Dossier Départemental des Risques Majeurs  
(DDRM)  
Réalisé par les services de l'Etat.

Le Porter à Connaissance  
(PAC)  
Réalisé par les services de l'Etat.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
(DICRIM)  
Réalisé par le Maire

# Organigramme



# Cartographie des risques



## Cartographie des risques en Vienne

 Communes

 Aléa inondation - Couche de synthèses

Aléa sismique de 2005

 Faible

 Modéré

 Moyen

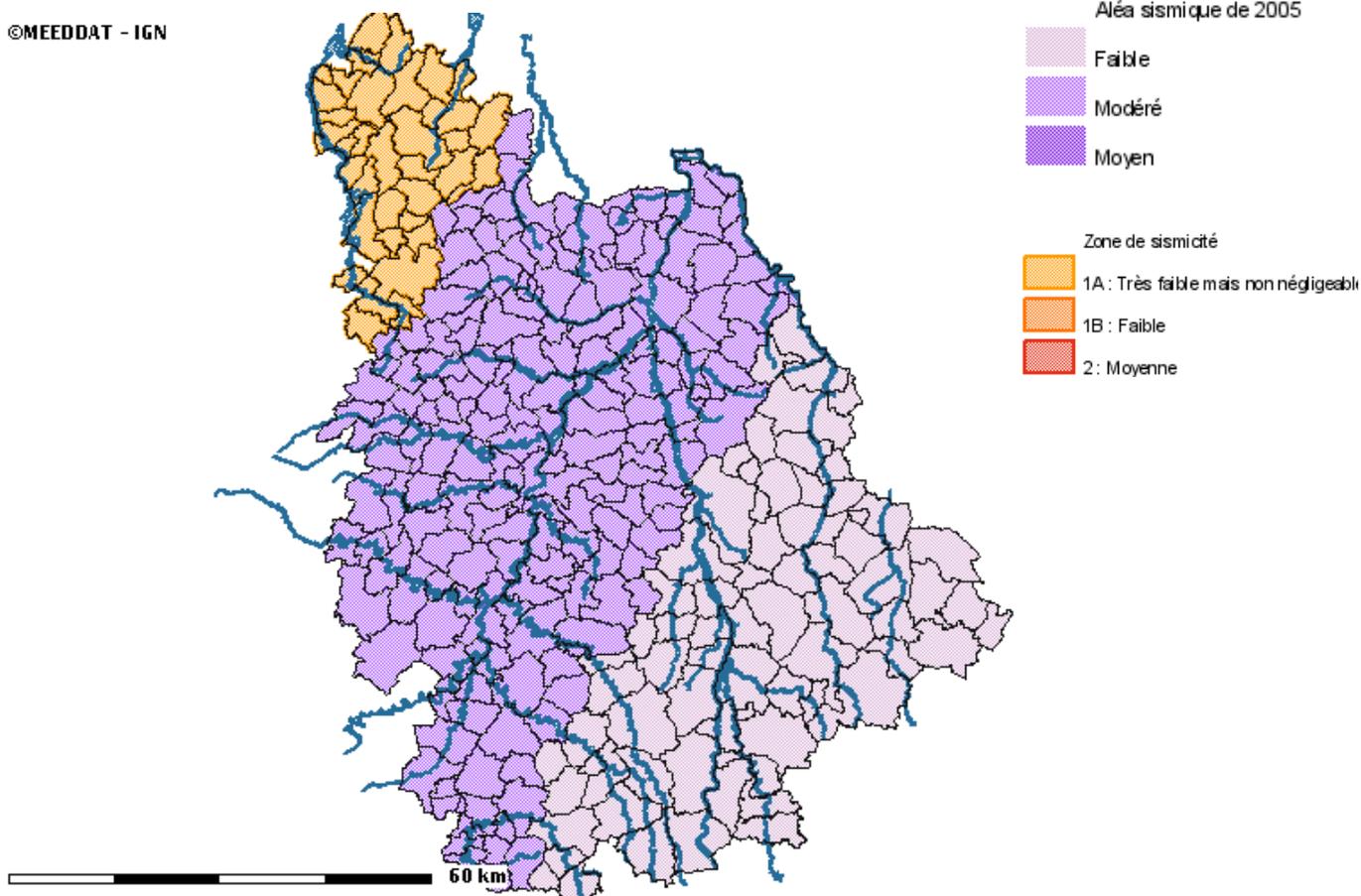
Zone de sismicité

 1A : Très faible mais non négligeable

 1B : Faible

 2 : Moyenne

©MEEDDAT - IGN



### Description :

Cartographie des risques en Vienne - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Sources : [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

# Les rôles

Risques d'inondations – Commune de Gençay

## ETAT

### **PREFECTURE/DRIRE/DDT/DDAS**

Accordant l'autorisation d'exploitation  
Inspecte et contrôle  
Définissent les plans de secours  
Mettent en œuvre les Plans de Prévention des Risques  
Font appliquer la réglementation

### **SECOURS**

Connaissent les installations et les produits  
Participent aux exercices préventifs  
Interviennent en cas d'accident

### **EDUCATION NATIONALE**

Informent les enseignants et les enfants sur les risques  
Forme à la réaction

## COMMUNES

Participent à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques  
Réaliment le PLU  
Informe la population

## STRUCTURES D'INFORMATION

### **MEDIAS**

Participent à la diffusion préventive  
Transmettent les consignes des autorités en cas d'accident

### **CORRESPONDANTS DE QUARTIER ET ASSOCIATIONS**

Représentent la population dans les organismes de concertation

## VOUS

Appliquez les bons réflexes en cas d'alerte



# Le risque Inondation

**Vigicrues : Information sur la vigilance "crues"**

Actualisation le mardi 29 mars 2011 à 15h54  
Prochaine édition le mercredi 30 mars 2011 à 10h00

Information nationale Informations locales

Informations locales > Service de Prévision des Crues : Vienne-Thouet

Nom	Vigilance	Localiser	RSS
Thouet amont	Vert		
Thouet aval	Vert		
Vienne Tourangelle	Vert		
Vienne - Bec des Deux Eaux	Vert		
Clain	Vert		
Vienne médiane	Vert		
Vienne Limousine	Vert		
Creuse - Bec des Deux Eaux	Vert		
Gartempe	Vert		
Creuse médiane	Vert		

**Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  
**Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  
**Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans les cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  
**Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

Pour plus d'information(s) consulter :  
[le site du service d'accueil du S.P.C.](#)  
[la plaquette de communication sur la vigilance crues du S.P.C.](#)  
[le Règlement d'Information sur les Crues du S.P.C. \(R.I.C.\)](#)

Toutes les heures mentionnées sont des heures légales.  
Cliquez sur un lien afin de la carte pour obtenir des S.P.C.

Mode protégé : activé

## La Clouère

La Clouère prend naissance sur le territoire de Lessac dans le département de la Charente. Elle n'y coule guère car de ce lieu elle quitte rapidement ce département pour serpenter mollement durant le reste de son parcours dans celui de la Vienne. Elle se jette dans le Clain, rive droite, à Vivonne, à une douzaine de kilomètres au sud de Poitiers. Son bassin collecteur est celui de la Loire.

Son cours est d'une longueur de **76,2 km**. Son débit moyen est de **2,55 m<sup>3</sup> seconde** au contrôle de Château-Larcher. La superficie de son bassin est de **382 km<sup>2</sup>**. La Clouère possède un régime pluvial.

La Clouère présente des fluctuations saisonnières de débits bien marquées, comme très souvent dans le bassin de la Loire. Les hautes eaux sont présentes en hiver et se caractérisent par des débits mensuels moyens allant de **3,39 à 5,21 m<sup>3</sup> par seconde**, de novembre à mars inclus (avec un maximum net en janvier). A partir de la seconde partie du mois de mars, le débit baisse progressivement jusqu'aux basses eaux d'été qui ont lieu de juillet à septembre inclus, entraînant une baisse du débit mensuel moyen, atteignant **0,564 m<sup>3</sup> seconde** au mois d'août. Mais ces moyennes mensuelles ne sont que des moyennes et cachent des fluctuations bien plus prononcées sur de courtes périodes ou selon les années.

Quant aux crues, elles ne sont guère importantes, en comparaison de certaines de ses voisines, surtout à l'ouest de son bassin, telle la Vonne par exemple.

Un débit calculé de crue décennale a donné jusqu'à **30 m<sup>3</sup> seconde**.

Un débit instantané maximal enregistré à Château-Larcher a été de **46,7 m<sup>3</sup> seconde** le **1<sup>er</sup> janvier 1995**, tandis que la valeur journalière maximale était de **30,2 m<sup>3</sup> seconde** le **23 janvier** de la même année. Si l'on compare la première de ces valeurs à l'échelle des autres débits de la rivière, l'on constate que cette crue était bien plus que vicennale, sans doute plus que cinquantennale, et dans tous les cas, fort exceptionnelle.

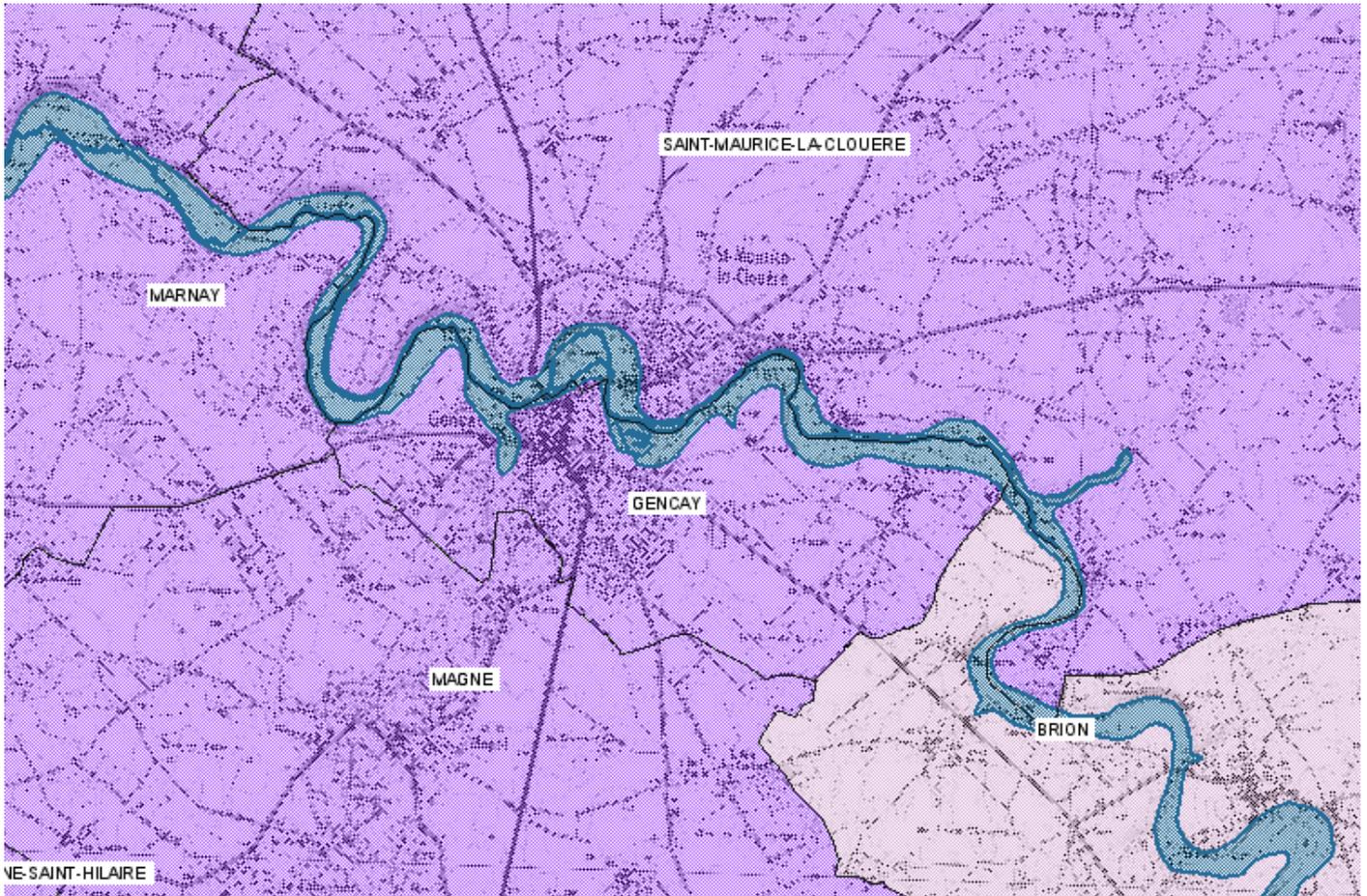
La Clouère est une rivière moyennement abondante. La lame d'eau ou hauteur d'écoulement est de **211 millimètres** annuellement, ce qui est certes nettement inférieur à la moyenne d'ensemble de la France, et aussi à la moyenne du bassin de la Loire (plus ou moins 245 m/m). C'est cependant largement supérieur au bassin du Layon et du Loir par exemple.

(Documentation Hydro-Station La Clouère à Château-Larcher)



# Le risque Inondation

## Cartographie des risques en Vienne - Gençay



 Aléa inondation - Couche de synthèse





# Le risque Inondation

## A savoir :

La nouvelle procédure de surveillance et l'annonce des crues est entrée en vigueur le 9 juillet 2006 dans le département de la Vienne.

Mise en place d'une carte de « vigilance crue » accessible sur internet

Cette procédure s'appuie sur deux outils novateurs :

Pour mieux anticiper le risque d'inondation, une carte de « vigilance crue » est entrée en vigueur le 9 juillet 2006 et disponible sur le site internet : [www.vigicrues.ecologie.fr](http://www.vigicrues.ecologie.fr)

Ce site permet tout d'abord au Service des Prévisions des Crues (SPC) d'assurer la surveillance des cours d'eau grâce à la carte de vigilance « crues » qui s'articule autour de 4 niveaux de vigilance.

Il s'inspire très largement de la procédure de vigilance météorologique :

-  **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
-  **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
-  **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
-  **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

Elle est complétée par un bulletin pouvant comporter des conseils de comportement.

Actualisation deux fois par jour, voire davantage en cas de crise, ces documents accessibles au grand public prendront en compte les participations prévues, ils donneront aux Maires des communes concernées et aux autorités publiques une information plus précoce nécessaire à la préparation et à la gestion d'une situation de crise.

Grâce à ces informations, les Maires des communes peuvent ainsi mettre en œuvre sur leur commune les mesures de protection et de sauvegarde qui s'imposent.

Il permettra d'améliorer la diffusion de l'information en continu et d'anticiper la survenance des crues.

Il doit surtout susciter une attitude de vigilance du public et de tous les acteurs.

Un nouveau numéro d'information du public lors de la crue : le 0 825 150 285 (0.15€/min). Cet audiotel est renseigné par le SPC dès l'atteinte du niveau jaune sur un tronçon d'une des rivières du réseau faisant l'objet d'une surveillance.

Concernant les crues il faut effectuer :

<u>VIENNE</u>		<u>GARTEMPE</u>	
Limoges, Aixe sur Vienne et Etagnac	*411	Saint Bonnet de Bellac et Oradour Saint Genest	*431
Confolens, Lussac les Châteaux et	*412	Saint Rémy en Montmorillon et Montmorillon	*432
Chauvigny	*413	<u>CLAIN</u>	
Châtelleraut et Ingrandes sur Vienne	*414	Vivonne, Poitiers et Dissay	<b>*441</b>
Nouâtre et Chinon		<u>THOUET</u>	
<u>CREUSE</u>	*421	Le Tallud, Parthenay et Saint Loup	*451
Argenton, Gargillesse et Saint Gaultier	*422	Saint Généroux et Missé	*452
Scoury, Le Blanc et Tournon Saint Martin	*423	Massais, Montreuil Bellay et Chacé	*453
La Roche Posay, Leugny et Descartes			



# Le risque Inondation

## **Informations :**

### **Le dispositif de vigilance météorologique**

Le plan vigilance météorologique de Météo France élabore des cartes vigilance deux fois par jour (6h et 16h). Ce dispositif permet de prévoir 24h à l'avance de fortes précipitations ou des orages pouvant générer des inondations. Les cartes sont accessibles sur le site :

<http://www.meteofrance.com>

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

L'audiotel : 0 825 150 285 \*441

### **Mesures de prévention**

Le programme de lutte contre les inondations de la mairie de Gençay reste limité dans la mesure où le nombre d'habitations concernées par les crues de La Clouère sont en nombre extrêmement limité.

### **La maîtrise de l'urbanisme**

Dans les zones soumises au risque d'inondation, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion de crue de tout aménagement.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'Inondation (PPRN inondation)

**VOIR LE PPRN DE GENÇAY**

### **L'information préventive**

Pour informer les Gencéens sur les risques majeurs, le Maire utilise divers supports de communication : DICRIM, affichage dans les établissements recevant du public, bulletin municipal, site internet de la commune de Gençay, etc...



# Le risque Inondation

## Les bons réflexes :

**Les bons réflexes**  
Lorsque le signal retentit dans tous les cas :

- **Ne téléphonez pas** (sauf si vous êtes témoin d'un accident). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte.
- **Ecoutez la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5.**
- **Respectez les consignes** données par les autorités.

**EN CAS D'INONDATION**

**AVANT :**

- Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres...
- Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux.
- Rehaussez objets et mobiliers.
- Faites une réserve d'eau potable.

**PENDANT :**

- Montez dans les étages supérieurs de votre habitation avec votre pack sécurité (voir p. 5).
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- N'évacuez qu'à la demande des autorités.

**APRÈS :**

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

## **Consignes en cas d'alerte :**

### Dès l'alerte :

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation par :

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

ou

le téléphone : 0 825 150 285 \*441

France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz

Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### **Prévoyez les gestes essentiels :**

- Fermez les portes, les fenêtres et obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
- Amarrez les cuves
- Garez les véhicules
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Coupez les alimentations de gaz et d'électricité
- Mettez hors de l'eau tout ce qui peut-être (meubles, documents importants pour les assurances, objets de valeur, votre appareil photo, produits polluants...)
- Emportez vos médicaments

### Pendant l'alerte :

- Tenez-vous informés de la montée des eaux
- Déplacez les objets de valeurs ainsi que les produits polluants
- Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; c'est l'école qui s'occupe de les mettre en sécurité
- Attendez les consignes de sécurité des autorités et écoutez la radio
- En cas d'évacuation : quitter les lieux dès que l'eau s'est retirée en prenant avec vous le strict nécessaire et coupez le gaz et l'électricité

### Après l'alerte :

- Assurez-vous auprès de la mairie que l'eau du robinet est potable
- Aérez les pièces qui ont été inondées et nettoyez à l'eau de javel pour désinfecter
- Rétablissez l'électricité seulement si l'installation est sèche
- Chauffez dès que possible
- Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur

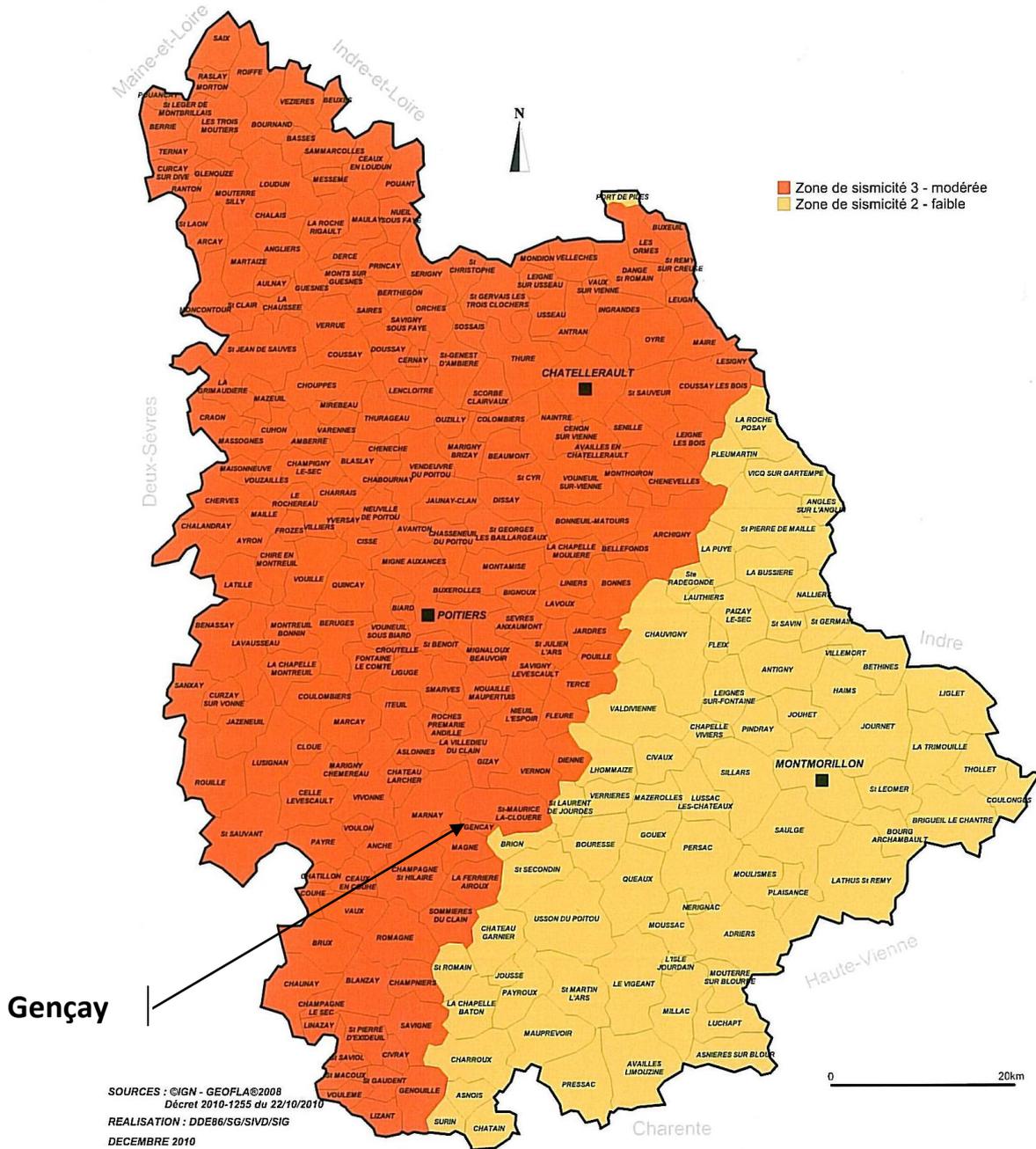


# Le risque Sismique

## Cartographie des risques en Vienne



### Zones de sismicité dans la Vienne Applicables au 01/05/2011



Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010



# Le risque Sismique

## Les bons réflexes

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

### Après la 1<sup>ère</sup> secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Poitou

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour le secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

## Nature et caractéristiques de l'aléa :

La sismicité du département, comme celui de la France, est le résultat de la convergence des plaques africaines et eurasiennes provoquant ainsi une déformation de l'écorce terrestre en un lieu.

Les mouvements provoqués par la rencontre des différentes plaques tectoniques, se répercutent sous la forme d'ondes terrestres ressenties plus particulièrement au Nord du département de façon tout de même modérée.

Les conséquences de ces secousses peuvent se traduire par l'apparition de fissures dans les constructions, pouvant aller jusqu'à l'effondrement de celles-ci dans certains cas.

Selon la nouvelle carte de zonage sismique en vigueur au 1er mai 2011, toutes les communes du département de la Vienne sont désormais concernées.

Le département de la Vienne est concerné par deux zones de sismicité basées sur un découpage communal. Les deux tiers des communes situées à l'ouest du département sont classées en zone de sismicité 3, correspondant à un niveau d'aléa modéré. Quant aux communes situées à l'est du département, sur une ligne allant de la commune de Surin à la Roche-Posay, sont classées en zone de sismicité 2, correspondant à un niveau d'aléa faible.

Le paramètre retenu pour décrire l'aléa sismique au niveau national et par déclinaison au niveau local est une accélération «  $a_{gr}$  », accélération du sol « au rocher », le sol rocheux étant pris comme élément de référence.

## Consignes en cas d'alerte :

### Pendant l'alerte :

- S'éloignez le plus vite possible des constructions
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

### Après l'alerte :

- Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur
- Informez les autorités compétentes : mairie, gendarmerie, pompiers, ...
- Mairie : 05.49.59.31.36
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18 ou 112
- Mettez vous à disposition des secours



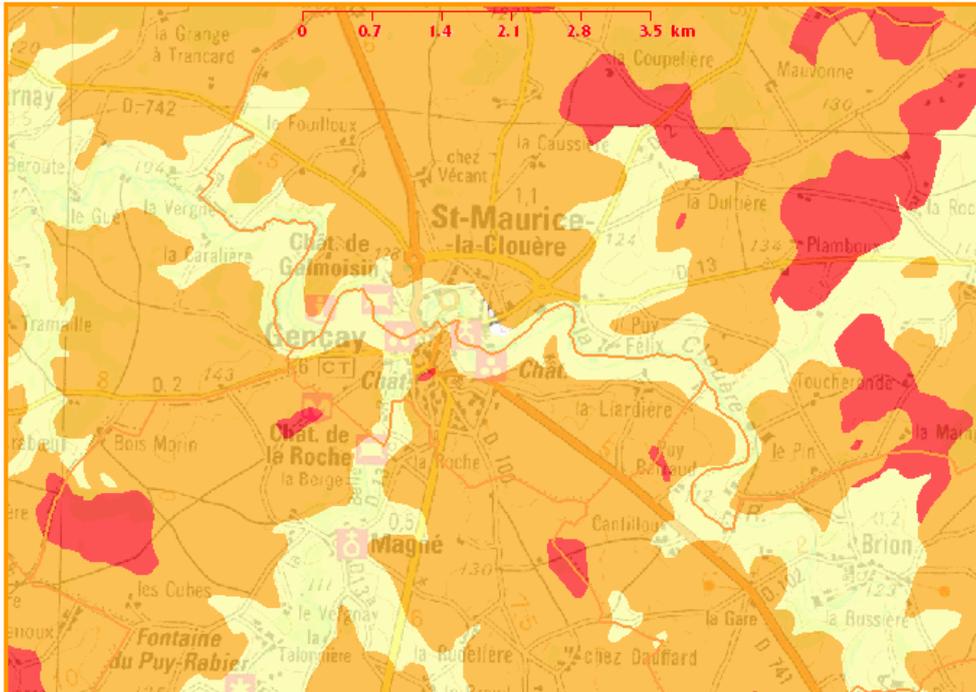
sécheresse

# Le risque Mouvement de terrain



Autoriser les Popup pour accéder aux fiches

[Page précédente](#)



### Couches et légendes de la carte

- Préfectures et sous-préfectures
- Limites de départements
- Limites de communes (\*)
- Argiles non renseignés
- i** Argiles
- Orthophotographies (\*)
- Carte IGN
- Carte géologique BRGM (\*)
- Ombrage topographique (MNT)

\* Couche ayant un seuil de visibilité

### Légende des argiles

- Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Argiles non réalisé

## Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (pluviométrie anormale...) et de l'homme (terrassment,...). Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement. Il peut se manifester : en plaine, notamment par l'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles.

La carte ci-dessus vous montre les zones concernant les retraits-gonflements des sols argileux pour la Commune de Gençay.

## Les bons réflexes



**Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



**Ecoutez la radio France Bleu Poitou**

Pour vous informer de l'évolution de la situation



**Ne téléphonez pas**

Pour libérer les lignes pour les secours



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Leurs enseignants s'en occupent !



**Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle**

Pour éviter le risque d'explosion

## Consignes en cas d'alerte :

### Pendant l'alerte :

#### Si vous êtes témoin

- Prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de gendarmeries (17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation, ...), la nature du produit si possible à l'aide des pictogrammes précédents ainsi que le nombre approximatif de victimes.
- Ne fumez pas.
- 

#### En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir :

- Evacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres le plus rapidement possible et retirez-vous ou protégez-vous des fumées dégagées.

#### En cas de nuage toxique :

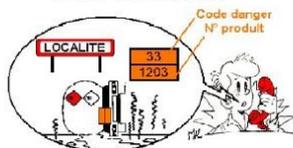
- Fuyez selon l'axe perpendiculaire au vent
- Enfermez-vous rapidement dans un bâtiment en calfeutrants les ouvertures
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous
- Respirez au travers d'un linge mouillé
- Ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphoner pas

### Après l'alerte :

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations

## LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT



- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.



## PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER





# Le risque Climatique



Risque de tempête  
de froid



Risque de forte chaleur



Risque

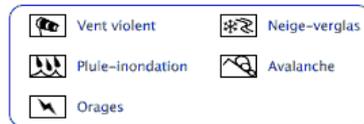
## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

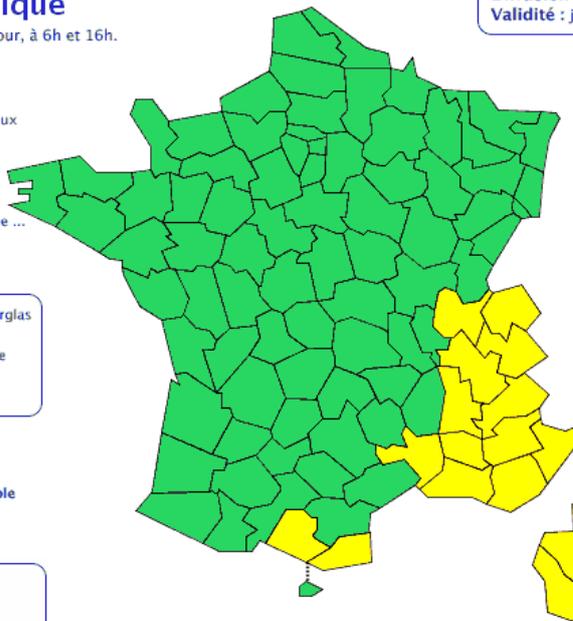
Diffusion : le samedi 14 mai 2011 à 16h00

Validité : jusqu'au dimanche 15 mai 2011 à 16h00

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux



Copyright Météo-France

[Bison Futé](#)  
[Vigilance en Europe](#)

Les cartes sont disponibles sur <http://france.meteofrance.com/vigilance/accueil>

## Conséquences et conseils

**Vent violent**



**Orages**



**Pluie-inondation**



**Grand froid**



**Canicule**



**Avalanche**



**Neige - Verglas**



- **Une vigilance absolue s'impose**; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- **Soyez très vigilant**; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **Soyez attentifs**; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux ) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- **Pas de vigilance particulière.**



Copyright Météo-France

## Qu'est-ce que la vigilance ?

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

### Une carte de France

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

### Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, pluie-inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

### Des bulletins de vigilance

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

### Où trouver la carte de vigilance ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur [meteofrance.com](http://meteofrance.com).

 **Une vigilance absolue s'impose**; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

 **Soyez très vigilant**; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

 **Soyez attentifs**; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

 **Pas de vigilance particulière.**

### Partenaires de la Vigilance

La carte de Vigilance élaborée par Météo-France est le résultat d'une collaboration avec :

- le ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité civile),
- la Délégation à la Sécurité et à la Circulation (ministère du Développement durable),
- la Direction générale de la Prévention des Risque (ministère du Développement durable),
- l'Institut de Veille sanitaire (Direction générale de la Santé au ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative).

La Vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement

## LES BONS REFLEXES :

LE RISQUE CLIMATIQUE					
Vague de chaleur					
	Fermez les fenêtres, ouvrez la nuit provoquez des courants d'air		Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures		Buvez beaucoup Rafraîchissez vous plusieurs fois par jour
Vague de froid					
	Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides		Ne sortez que si c'est nécessaire afin d'éviter des chutes		Téléphonez au secours si vous voyez une personne en détresse
Tempête – vents violents					
	Ne sortez pas Ne restez pas sous les arbres		Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés		Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévisions

# A CONSERVER

## QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio  
- France Bleu Poitou  
87.6 FM

**DANS TOUS LES CAS**  
**Respecter les consignes des forces de police**  
**ou de gendarmerie.**

## LE RISQUE INONDATION



Coupez le gaz et l'électricité



Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres



Montez dans les étages supérieurs



Ne prenez pas l'ascenseur



Faire une réserve d'eau potable  
Ne pas consommer l'eau publique  
Prendre avec soi le strict nécessaire

## LE RISQUE SISMIQUE ET MOUVEMENT DE TERRAIN



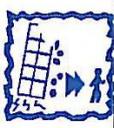
Garder son calme, ne pas téléphoner



Coupez l'électricité et le gaz



Ne pas prendre l'ascenseur



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé  
Fuir latéralement



A l'intérieur, ne récupérez que les objets de 1<sup>ère</sup> nécessité et évacuez le bâtiment par les escaliers



Dans un bâtiment, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur. S'éloigner des fenêtres

**En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant sur les parois**

## LE RISQUE CLIMATIQUE

Vague de chaleur					
	Fermez les fenêtres, ouvrez la nuit provoquez des courants d'air		Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures		Buvez beaucoup Rafraîchissez vous plusieurs fois par jour
Vague de froid					
	Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides		Ne sortez que si c'est nécessaire afin d'éviter des chutes		Téléphonez au secours si vous voyez une personne en détresse
Tempête – vents violents					
	Ne sortez pas Ne restez pas sous les arbres		Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés		Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévisions

## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSES

	En cas de risque toxique, procéder au confinement. S'enfermer dans un local clos en arrêtant la climatisation, réduire le chauffage. Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin			Se mettre à l'abri et s'enfermer dans un bâtiment	
	Ne pas fumer		En cas de feu sur les véhicules, s'éloigner au moins de 300 m.		Ecoutez la radio

### Les numéros à connaître pour signaler un risque

Pompiers.....	18
Gendarmerie.....	17
SAMU.....	15
Météo France.....	32 50
SOREGIES.....	0810 50 50 50
Mairie de Gençay.....	05.49.59.31.36
DDT.....	05.49.56.02.37
DDASS.....	05.49.44.83.50